

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 7 mai 2021, à 20h30, à la salle multi activités de Docelles

**Présents** : Mrs Pascal ALBISER, Éric MELLOUKI, Jérôme OLIOT, Richard MICHEL, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE, Gilles DEMONDION, Arnaud LOUIS, Jean-Claude CLEMENT.

Mmes Manon BREDELET, Bénédicte PETITJEAN, Béatrix LÉTOFFÉ, Emmanuelle MOREL, Maryse CAEL.

**Excusés** : Mme Sandrine PARMENTIER, qui donne pouvoir à Mme Manon BREDELET pour toutes discussions et délibérations.

Secrétaire de séance : Maryse CAEL

Ouverture du conseil à 20H30.

En préambule des discussions, M. Le Maire demande que le conseil municipal se tienne à huis clos en raison de la crise sanitaire,  
Décision approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

Un seul point à l'ordre du jour.

### **Opposition au retrait d'un emploi d'enseignant au sein de l'école primaire**

- M. Le Maire indique la menace de retrait d'un poste d'enseignant qui pèse sur notre école et les intérêts de conserver ce poste.
- La baisse des effectifs constatée sur une année ne valide absolument pas une tendance durable, surtout lorsque l'on arrête ce nombre d'élèves au mois de novembre 2019. Les arguments sur les naissances qui sont de 14 en 2020 sur Docelles, les rentrées nouvelles pour l'année 2021/2022 de 6 à la maternelle, sont à prendre en considération et déterminants.
  - La situation sanitaire étant encore présente oblige la municipalité à mettre en œuvre des moyens pour garantir l'école à tous les élèves dans le respect d'un protocole sanitaire très strict. La suppression d'un poste ne permettrait plus de garantir un enseignement de qualité pour tous les élèves.
  - La municipalité met tout en œuvre pour conserver au groupe scolaire une bonne attractivité en offrant aux enseignants et à leurs élèves, des conditions de travail optimales (entretien des bâtiment scolaires, moyens matériels modernes).
  - La municipalité lance une prospective sur l'offre immobilière dans le village, enjeu prioritaire du « bien vivre ensemble » afin d'accueillir de nouvelles familles avec enfants en priorité, de façon à pérenniser nos écoles, commerces et services de proximité.
  - Pour la rentrée 2021/2022, la présence de deux enfants « particuliers » nécessitant une surveillance permanente et méritant un accompagnement.

- La commune de Docelles est en Zone de Revitalisation Rurale (Z.R.R.).
- Si conserver une classe peut mettre en péril le budget de l'éducation nationale, alors que la commune de Docelles met à disposition de l'éducation, depuis plusieurs années, une ATSEM et une adjointe technique territoriale, au lieu d'une ATSEM obligatoire. La suppression d'un poste va être néfaste pour la qualité de l'enseignement et le bien-être des enfants.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité :

. De s'OPPOSER à la suppression d'une classe au sein du groupe scolaire de Docelles à la rentrée scolaire 2021/2022.

Clôture du conseil municipal : 20h55